



Genève, le 2 avril 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: aides aux entreprises, soutien à la culture, rappel des règles à respecter à la campagne, continuité des services SIG

Point de situation sur l'aide aux entreprises

L'ensemble des secteurs de l'économie genevoise est fortement touché par la pandémie du coronavirus. Les problèmes rencontrés sont de différentes natures et englobent notamment la baisse de production, les problèmes de trésorerie, la disponibilité du personnel (confinement des employés), les difficultés d'opérer (mesures de sécurité), les difficultés d'approvisionnement et la complexité liée à l'expédition, avec une envolée des coûts de distribution. Si le mécanisme de réduction des horaires de travail (RHT) représente une mesure utile, elle n'est pas suffisante, car les frais fixes sont souvent importants (parc machines de haute valeur, loyer élevé, commande de matières). Par ailleurs, la teneur des décisions relatives aux RHT (11'371 demandes reçues concernant 114'484 personnes, pour 9'010 décisions rendues au 30 mars 2020) s'est avérée difficilement compréhensible pour un grand nombre d'interlocuteurs peu coutumiers de ce type de démarches.

En outre, l'Etat a entrepris une démarche politique forte, visant à convaincre le Conseil fédéral de pallier ces lacunes a pris la forme d'une initiative lancée conjointement, lundi 30 mars 2020, par le canton, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRES-GE) et la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève).

Cette initiative est un texte mis en ligne et hébergé sur la plateforme participative Inilab. Les associations patronales l'ont relayée auprès de leurs membres et le comité d'initiative a ouvert la participation à toutes les associations et autorités publiques qui souhaiteraient se joindre à la démarche. Le Cercle des dirigeants d'entreprises (CDE) est officiellement annoncé en soutien.

Par ailleurs, le DDE a soumis le projet à la Conférence des chefs de départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) pour un soutien plus large et une diffusion dans toute la Suisse. Les parlementaires fédéraux genevois ont également été nantis de cette action afin que le relais puisse être fait à Berne auprès des autorités fédérales. En l'état, plus de 6'400 signatures ont été récoltées en deux jours et les chiffres continuent d'augmenter d'heure en heure. Avec une large participation des cantons, le chiffre des 100'000 signatures devrait être rapidement atteint.

Prendre connaissance de l'IN ["Covid-19: Pour une aide d'urgence aux indépendant-e-s et aux PME!"](#).

Nouvelles mesures organisationnelles de la FAE pour les microsociétés

Pour répondre aux besoins spécifiques des indépendant-e-s n'ayant aucun employé à leur charge, mais qui font partie des entrepreneur-e-s les plus fragilisés par la crise du coronavirus, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a adapté ses mécanismes d'attribution de crédit sans intérêts, afin de permettre à ces entreprises d'obtenir des liquidités pour continuer à payer leurs charges urgentes. Ainsi, pour les demandes de microsociétés actives depuis au moins un an et ayant réalisé un chiffre d'affaires de plus de 20'000 francs ces douze derniers mois, ainsi que pour les PME générant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100'000 francs, une procédure simplifiée a été mise en place, afin d'accélérer l'octroi de ponts de trésorerie. En conséquence, le délai de traitement de leurs dossiers complets, envoyés électroniquement et dont les pièces sont facilement consultables, est désormais réduit à quelques heures seulement, au lieu de quatorze jours en moyenne. Dans ce cas, l'aide de transition allouée par la FAE peut aller jusqu'à concurrence de 25% du chiffre d'affaires annuel brut déclaré ou des charges annuelles justifiées de l'entreprise.

Depuis le vendredi 13 mars 2020, la FAE a reçu plus de 700 dossiers de demande de prêt direct sans intérêts, en vertu de l'article 7D de la loi sur l'aide aux entreprises. A ce jour 52 demandes, pour un montant total de 4'605'000 francs, ont été validées. Le nombre de nouvelles sollicitations est actuellement en diminution, principalement en raison de l'annonce par la Confédération de la mise en œuvre de prêts rapides par l'intermédiaire des instituts bancaires, ce qui a motivé plusieurs sociétés à privilégier cette solution en lieu et place de celle offerte par la FAE.

Pour les sociétés qui auront pu franchir le cap du mois de mars sans demande d'aide mais qui, compte tenu de la poursuite du confinement, connaîtront des difficultés durant le mois suivant, il est recommandé de recourir en priorité aux prestations fédérales, le mécanisme proposé par la FAE n'étant disponible qu'à titre subsidiaire.

Néanmoins, il convient de souligner que selon la structure financière des entreprises, le dispositif de la Confédération, qui est basé uniquement sur le critère du chiffre d'affaires, pourrait ne pas suffire et qu'un complément provenant de la FAE deviendrait alors impératif.

Actuellement, la grande difficulté rencontrée par la FAE est liée à la qualité des dossiers reçus. En effet, bien que des instructions claires soient données sur le site web de la fondation et qu'une FAQ détaillée permette d'améliorer la compréhension du dispositif de soutien, de nombreux dossiers reçus sont incomplets et nécessitent des relances complémentaires, retardant ainsi leur traitement.

Consulter la [FAQ](#) de la Fondation d'aide aux entreprises.

Participez au hackathon national #VersusVirus

#VersusVirus est un hackathon virtuel placé sous l'égide du Département fédéral de l'intérieur (DFI), ainsi que du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). L'événement gratuit, qui se déroulera du 3 au 5 avril dans toute la Suisse, a été lancé par Impact Hub Suisse, la plus grande communauté dédiée à l'entrepreneuriat social du pays. Il bénéficie entre autres des soutiens de nombreuses entreprises et de fondations de toute la Suisse, ainsi que d'institutions comme le Centre de l'innovation des HUG, l'EPFL, la CCIG et la FER Genève, digitalswitzerland, la Fongit, Open Geneva et les SIG.

Le Conseil d'Etat encourage la recherche d'idées innovantes, ayant notamment pour vocation

d'aider Genève et la Suisse à faire preuve de solidarité et de résilience, afin de surmonter la situation causée par le COVID-19. C'est pourquoi il invite la population genevoise à participer à cette démarche citoyenne, dont l'objectif est de réunir les chercheurs et les experts en technologies, les spécialistes de la santé et les habitants de tout le pays pour développer collectivement des solutions utiles, créatives ou divertissantes en réponse au coronavirus et à ses conséquences sur notre société.

Aussi, pendant 48 heures en cette fin de semaine, une communauté engagée et la plus diversifiée possible est appelée à collaborer pour trouver des solutions, notamment aux défis proposés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), dans les domaines suivants:

- Protection des groupes à risque;
- Prévention de la propagation;
- Données fiables VS *fake news*;
- Impact économique;
- Quarantaine et santé mentale;
- Hôpital et soins;
- Famille et enfants;
- Formation;
- Travail à domicile et en équipe;
- Après la crise;
- Soutien et solidarité;
- Art et culture;
- Réduction de la criminalité ;
- Autres.

Quel que soit votre parcours ou vos compétences professionnelles, rejoignez #VersusVirus. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à ce soir, 19 heures: <https://www.fr.versusvirus.ch/>

Mesures de soutien à la culture: marche à suivre

Le monde culturel est touché de plein fouet par la crise sanitaire. Pour accompagner les acteurs et actrices de la culture à Genève touché-e-s par des annulations, reports ou fermetures liés à la crise, une marche à suivre est désormais disponible [en ligne](#) en ce qui concerne les mesures de soutien existantes. Cette dernière sera réactualisée au fil des nouvelles informations.

Pour rappel, le Conseil d'Etat a annoncé plusieurs [mesures d'aides économiques](#), qui sont applicables également au secteur culturel. Le Conseil fédéral a précisé à son tour les [mesures visant à atténuer les conséquences économiques du coronavirus](#), notamment dans le secteur culturel.

Une ordonnance visant à amortir l'impact économique du coronavirus sur le domaine culturel par des mesures complémentaires précise les aides d'urgence et l'indemnisation des pertes financières aux entreprises culturelles et aux acteurs et actrices culturel-le-s, ainsi que l'aide financière aux associations culturelles du secteur non professionnel.

Le canton de Genève est actuellement en concertation avec la Ville de Genève, la Loterie romande (LoRo) et l'Association des communes genevoises (ACG) pour mettre en place, dans les meilleurs délais, les mesures d'accès au dispositif fédéral pour ces aides d'urgence et ces indemnités.

Dans un premier temps, les acteurs et actrices de la culture recourent aux mesures d'urgence suivantes:

- pour les entreprises culturelles à but lucratif et les structures culturelles à but non lucratif: chômage partiel - RHT afin de pouvoir payer les salaires et éviter les licenciements;
- pour les indépendant-e-s: demande d'allocations perte de gain auprès de la caisse de compensation à laquelle elles et ils sont affilié-e-s;
- dans les deux cas: prêts à taux 0% pour obtenir des liquidités.

Les mesures spécifiques prévues dans le secteur de la culture par la Confédération - qui seront mises en œuvre conjointement par le canton de Genève, la Ville de Genève, l'ACG et la LoRo - interviendront dans un second temps, à titre subsidiaire uniquement.

Rappel des règles à respecter en campagne

En cette période marquée par les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, nombreux sont les promeneurs qui profitent de la campagne genevoise pour prendre l'air et pique-niquer. Au vu de l'augmentation des incivilités relevées dans les cultures et dans les milieux naturels, le Conseil d'Etat invite les Genevois-es à faire preuve de civisme en respectant tout particulièrement l'espace rural et les sites naturels du canton.

Pour rappel, les promeneurs doivent respecter les règles suivantes:

- Gardez vos distances (2m). Tout rassemblement de plus de cinq personnes est interdit, y compris dans le cadre d'une promenade.
- Restez sur les chemins ou les sentiers balisés, ne pénétrez pas dans les champs, les vignes, les prés, les pâturages ou les surfaces de promotion de la biodiversité et ne provoquez pas de dégâts aux cultures.
- Respectez la tranquillité de la nature, veillez à ne pas déranger la faune ou endommager la flore, ne faites pas de feux en forêt - ils sont formellement interdits en dehors des sites aménagés.
- Les chiens doivent impérativement rester sur les chemins : gardez les chiens en laisse, et tout particulièrement dans les zones cultivées et en forêt (période de naissance pour la faune sauvage).
- Respectez les indications et panneaux, notamment les règles qui s'appliquent aux réserves naturelles.
- Ne laissez aucun déchet derrière vous.

En rappelant ces règles, le Conseil d'Etat invite la population à adopter une conduite respectueuse visant à ménager, en cette période sensible, la nature et sa biodiversité ainsi que la production agricole du canton.

Le Conseil d'Etat a décidé ce jour que des contrôles seraient effectués par la police cantonale pour faire respecter les mesures sanitaires en vigueur, à l'instar de ce qui est d'ores et déjà fait en milieu urbain.

Pour en savoir plus sur les comportements à adopter, consultez le site de l'USP : www.sbv-usp.ch/fr/dechets-sauvages

Les Services industriels de Genève assurent la continuité

de leurs services

Depuis le début de la crise sanitaire COVID-19, les collaborateurs-trices de SIG déploient tous leurs efforts pour assurer la continuité des services essentiels à la vie du canton, que sont la distribution de l'électricité, de l'eau potable, du gaz et de l'énergie thermique, le traitement des eaux usées, le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la fourniture des services de fibre optique et l'éclairage public.

Depuis plusieurs années, SIG prépare et entraîne pour chacune de ses activités des plans de continuité pour faire face à la survenance de risques comme celui de la pandémie que nous connaissons aujourd'hui. Ces plans permettent de poursuivre les missions essentielles de SIG dans un contexte particulier tel qu'on le vit actuellement.

Ainsi, pour le gaz, l'eau et l'électricité, comme pour tous les secteurs de l'entreprise, ces plans de continuité d'activité ont été déclenchés. Depuis plusieurs semaines, les équipes indispensables, comme notamment celles qui gèrent l'exploitation et le dépannage des installations liées aux services essentiels (eau, gaz, électricité), poursuivent leur activité dans un mode intégrant les recommandations et contraintes sanitaires dictées par cette pandémie. A ce titre, les mesures de sécurité sanitaires telles que, notamment, la distribution d'équipements de protection, l'alternance des équipes et la répartition de leurs effectifs, ont été prises.

Enfin, dans ce contexte inédit, le service clients SIG répond toujours aux sollicitations de leur clientèle par e-mail uniquement à l'adresse serviceclients@sig-ge.ch.

Pour tout complément d'information:

- *sur l'aide aux entreprises et le hackathon: M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DDE, par l'intermédiaire de M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint, DDE, T. 079 416 84 10*
- *sur les règles à respecter en campagne et SIG: M. Antonio Hodggers, président du Conseil d'Etat, chargé du DT, par l'intermédiaire de Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66 et Mme Isabelle Dupont Zamperini, porte-parole SIG, T. 079 759 12 08*
- *sur les aides à la culture: M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du DCS, par l'intermédiaire de Mme Anna Vaucher, chargée de communication, DCS, T. 078 760 97 97*